



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 30 novembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-11-30_2546

**Avenant à la convention
de partenariat 2021 avec Défi Métiers**

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 24 novembre 2021. Par décision du conseil d'Etat en date du 1er octobre 2021, les élections municipales de la ville de Savigny-sur-Orge sont annulées, ramenant ainsi le nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial à 24 membres au lieu de 25.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent Visio		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	Siège vacant	-		-
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente Visio		P
6ème vice-président	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente Visio		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent Visio		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Absent		-
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Présente Visio		P
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. PAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent Visio		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Absente		-
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Présent Visio		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent Visio		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente Visio		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Absent		-
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Présent Visio		P
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			24
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2542 à 2547	19	0	19

Exposé des motifs

1. Eléments de contexte

Fin 2018, le Conseil territorial a adopté le projet de territoire qui s'articule autour de quatre exigences qui structurent les projets et actions de l'EPT et dont la première est « **Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances** ».

Pour répondre à des ambitions telles que la réduction et la valorisation des déchets ou la préservation des ressources en eau, l'EPT souhaite notamment accompagner les entreprises du territoire qui devront mobiliser des emplois supplémentaires et des compétences et savoir-faire parfois nouveaux.

Cette ambition répond aux orientations fixées par le Comité de pilotage du Bassin d'emploi Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre du déploiement de la démarche de **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale** (GPEC-T).

2. Présentation du dispositif et des actions

Aussi, Défi Métiers, associé aux travaux du Bassin d'emploi dans le cadre du groupe de travail GPEC-T, a proposé, en étroite partenariat avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et en particulier le Pôle développement économique et emploi, de conduire **une étude sur les métiers de la transition écologique et énergétique** (TEE). L'ADEME participe également à cette étude au comité de suivi de cette étude, comme le Pôle Emploi, la DRIEETS, le Conseil régional d'Ile-de-France et les Conseils départementaux du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Sur la base de ce travail, un plan d'action pourra être déployé, comprenant des actions de sensibilisation aux métiers de la Transition écologique et énergétique, des temps de rencontres entre l'offre et la demande d'emploi, de type forum des métiers, des actions d'accès aux métiers en lien avec des entreprises impliquées sur ces enjeux. Également, en lien avec la Région et les autres partenaires du Bassin d'emploi, une actualisation de l'offre de formation locale et son éventuelle adaptation pourront être engagées.

Le coût total du projet s'élève à 42 700 €. Il est co-financé par Défi Métiers à hauteur de 15 200 € sur ses fonds propres et à hauteur de 21 350 € par des fonds issus du PRIC et inscrits au BP 2021.

Afin d'assurer le bouclage financier de ce projet, il est proposé de financer le solde du budget de l'action pour un montant de 6 150 € sur le budget propre de l'EPT en 2021.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1867 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu la demande de subvention présentée par Défi Métiers ;

Considérant l'intérêt de la démarche de "Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale" portée par l'EPT et la nécessité de connaître et d'accompagner le développement des futurs métiers du territoire et les opportunités de formation et d'emploi pour les habitants ;

Considérant la stratégie de transition énergétique portée par l'EPT, reposant sur les principes d'efficacité énergétique, de sobriété et de développement des énergies renouvelables ;

Entendu le rapport de Mme Imène Ben Cheikh,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat 2021 avec Défi Métiers, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.
3. Décide de l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 150 € pour l'année 2021.
4. Précise que les dépenses relatives à cette action sont inscrites au budget primitif 2021.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 19

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 02 décembre 2021
ayant été publiée le 02 décembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} décembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE
Michel LEPRETRE

Avenant à la convention de partenariat entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et Défi métiers

ENTRE

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le siège administratif est situé au 2 avenue Youri-Gagarine à Vitry-sur-Seine représenté par Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de Président en exercice et dûment habilité à cet effet par délibération du conseil territorial en date du 15 juillet 2020, d'une part,

Ici dénommé « l'EPT »

ET

Le Groupement d'Intérêt Public Défi métiers, dont le siège administratif est situé au 8 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen, représenté par sa Présidente, Marie-Christine DIRRINGER,

Ici dénommé « le GIP »

Objet de l'avenant

Le présent avenant vient modifier l'article 3 « Les engagements de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre » de la convention de partenariat entre l'EPT et le GIP Défi Métiers.

Il a vocation à finaliser le bouclage financier du projet en mobilisant des financements EPT en 2021 et permet donc le financement du solde du budget de l'action pour un montant de 6 150 € inscrit au budget primitif 2021 de l'EPT.

L'article 3 de la convention est donc modifié comme suit :

Article 3 – Les engagements de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Par la présente convention, l'EPT s'engage à contribuer au projet d'étude « Métiers de la transition écologique et énergétique en Grand-Orly Seine Bièvre », présenté dans la note délibératoire du Bureau territorial du 11 mai 2021 et au titre du partenariat établi dans le cadre de la GPEC-territoriale.

L'EPT s'engage à soutenir financièrement le GIP en 2021 dans le cadre de son budget propre, à hauteur de **6 150 €** et en mobilisant les fonds du PRIC inscrits au BP 2021 à hauteur de **21 350 €**.

L'EPT s'engage également à mobiliser des ressources humaines internes pour contribuer à la réalisation de l'étude dans les conditions et pour les missions définies dans le projet d'étude sur les métiers de la Transition écologique et énergétique.

L'EPT n'attend aucune contrepartie directe du GIP.

Vitry-sur-Seine, le _____,

POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE
Le Président, Michel LEPRETRE

POUR LE GIP DEFI METIERS

Ou, par délégation, la vice-présidente
Emploi-Insertion-Formation, Imène BEN CHEIKH

La Présidente, Marie-Christine
DIRRINGER